



Je fais un don

Toulouse, le 3 octobre 2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis plus de 30 ans, l'Association Soins Palliatifs de Toulouse accompagne des femmes et des hommes atteints d'une maladie grave ou en fin de vie, ainsi que leurs familles et leurs proches pendant le parcours de soins ou lors de leur deuil.

Nos bénévoles peuvent accompagner jusqu'à la fin de la vie. Pour cela, ils prennent le temps de s'asseoir auprès de ces personnes vulnérables, de les écouter sans jugement, d'accueillir leurs paroles, leurs silences, leurs désirs, leurs questionnements, tout ceci dans une volonté de complémentarité avec les équipes soignantes.

En 2018, ces bénévoles, au nombre de 90, ont réalisé plus de 4000 heures d'accompagnement et près de 1000 heures d'écoute auprès des personnes endeuillées.

Chaque année, de nouveaux candidats sont formés pendant 8 mois par des professionnels pour rejoindre les équipes de bénévoles présentes dans une douzaine d'établissements toulousains.

Le développement permanent de notre activité nous permet d'être de plus en plus reconnus et sollicités par les établissements de soins et de nous mettre au service du public pour une meilleure information sur les soins palliatifs, les droits des malades, des aidants...

Les cotisations et subventions ne nous permettent pas de faire face à notre engagement. Votre aide nous est indispensable pour soutenir nos frais de formation et toutes nos actions.

Merci par votre don de nous permettre d'accompagner la fin de vie dignement.

Valérie Revol, *Présidente de l'ASP*

Oui je soutiens l'ASP et sa mission d'écoute et d'accompagnement :

➤ Je fais un **don** en ligne sécurisé sur le site : <http://asp-toulouse.fr/donateur/>

Ou



➤ Je renvoie le coupon ci-dessous accompagné de mon chèque libellé à l'ordre de : **ASP Toulouse**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :@.....

➤ Je fais un don de :

30€

50€

100€

150€

..... €

Votre don donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu net imposable. Ainsi, un don de 50 € vous coûtera réellement 17 €. Un reçu fiscal vous sera envoyé.